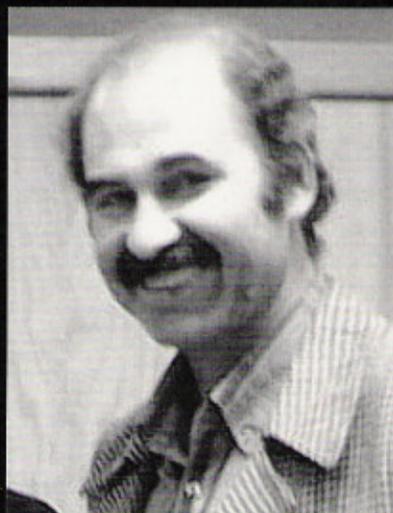


# PAS D'OUVERTURE POUR LES BAHA'IS D'IRAN



*Chiraz, le 23 octobre 1982*

*« Cette nuit-là, ils ont arrêté plus de quarante bahá'ís et ont entassé toutes les femmes dans une seule cellule. Dès que Mona apprit qu'un grand nombre d'entre eux serait enfermé à Sepab, elle se dit qu'il faudrait les reconforter. Mona était la plus jeune. Sa jeunesse et sa douceur avaient conquis tout le monde (...). On l'appelait «la petite prisonnière.»*

*Extrait de Olya's Story, p.131 de Olya Roobizadegan*

Mona Mahmudnizad, dix-sept ans, a été pendue, avec neuf autres femmes bahá'íes, le 18 juin 1983. Son crime : avoir enseigné dans les classes d'enfants bahá'ís.

**Photos de couverture :**

<i>Háji Mullá Áli Akbar et Háji Amín enchaînés en 1891.</i>	<i>M. Rubu'llab Rouhani exécuté par pendaison sans procès ni pré- avis le 21 juillet 1998 à Mashad.</i>
---	---

*Une mère bahá'íe tuée par la foule, en 1979 à Kata, entourée de ses deux soeurs, qui ont survécu au lynchage.*



# **INTERDIT D'APPRENDRE**

## **ou quand un Etat pratique l'«apartheid éducatif»**

### **PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

En 1980, le gouvernement iranien interdit aux jeunes bahá'ís l'accès de l'université.

En 1987, pour assurer une formation supérieure à ses jeunes privés d'apprendre, la communauté bahá'ie d'Iran met sur pied l'Institut bahá'í d'Etudes supérieures (IBES), une structure de formation libre.

L'IBES n'est pas une université clandestine mais son fonctionnement reste discret et prudent.

### **L'UNIVERSITÉ BAHÁ'IE**

- 900 étudiants.
- 150 universitaires et membres du personnel administratif bahá'ís renvoyés des universités iraniennes au lendemain de la révolution.
- Infrastructure décentralisée : classes, ateliers, laboratoires et librairies disséminés dans tout le pays.
- Cours par correspondance.
- Matières enseignées : chimie appliquée, biologie, études dentaires et pharmaceutiques, ingénierie civile, informatique, psychologie, droit, littérature et comptabilité.
- Diplômes homologués par des universités américaines, canadiennes et australiennes.

### **LES PERQUISITIONS D'OCTOBRE 1998**

- Automne 1998 : arrestation de 36 professeurs d'université travaillant pour l'IBES sur tout le territoire iranien (14 villes).
- 532 foyers bahá'ís visités et pillés de tout le matériel et l'équipement administratifs, pédagogiques et scientifiques, appartenant à l'IBES, sans compter les biens privés et les effets personnels.
- Auteurs de ces perquisitions : des agents de l'Etat sous la direction du Ministère de l'information et des services de renseignement du gouvernement iranien.

L'Iran est signataire du Pacte international relatif aux droits culturels, économiques et sociaux et a de ce fait reconnu "le droit de chacun à l'éducation", s'engageant plus spécifiquement à "rendre l'enseignement supérieur accessible à tous".

# UNE LONGUE HISTOIRE DE PERSÉCUTIONS

## AVANT LA RÉVOLUTION ISLAMIQUE

### De 1844 jusqu'à la fin du règne des Qadjars :

Opposition féroce de la part des autorités tant séculières que religieuses: 20 000 personnes sont mises à mort.

De cette époque date en Iran un préjugé profondément enraciné à l'égard des bahá'ís, entretenu par le clergé islamique et transmis de génération en génération tant par les masses illettrées et la classe moyenne que par l'élite cultivée du pays. Longtemps, le terme "babi" (prédécesseurs des bahá'ís) a été utilisé comme une insulte pour désigner l'infidèle.

Ce préjugé est paradoxalement combiné à une ignorance profonde de la nature, des enseignements et de l'histoire de cette foi. Le tabou qui a pesé pendant un siècle sur le sujet semble aujourd'hui se lever peu à peu.

### Sous le règne des Pahlavi jusqu'en 1979 :

Considérés comme des citoyens de seconde catégorie, leur existence est plus ou moins tolérée, avec des persécutions sporadiques.

La foi baha'ie, contrairement aux autres minorités religieuses, n'est pas reconnue par la Constitution iranienne. Les bahá'ís n'ont pas de droits civiques, autrement dit le droit de vote leur est refusé, les mariages bahá'ís ne sont pas reconnus et les enfants qui en naissent sont des bâtards au regard de la loi. Même les recensements officiels passent sous silence l'existence de cette communauté, pourtant la plus forte minorité religieuse non musulmane du pays.

## DEPUIS 1979 - RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

A toutes les discriminations déjà existantes sous le régime du Shah s'ajoutent :

- des exécutions arbitraires, sans jugement ni procès (plus de 200 exécutés),
- des détentions, tortures,
- l'impossibilité de témoigner devant les tribunaux,
- pas de valeur légale pour les testaments,
- l'interdiction de disposer d'un lieu officiel pour enterrer les morts,
- la confiscation et la destruction des lieux saints bahá'ís,
- l'exclusion de la fonction publique,
- l'interdiction d'exercer dans le privé,
- l'impossibilité de percevoir la retraite,
- l'interdiction de bénéficier d'un enseignement supérieur,
- la mise hors la loi de l'administration baha'ie,
- la confiscation des biens privés et communautaires, des oeuvres de charité.

En 1991, un "mémoire secret" émanant du gouvernement iranien confirme que la stratégie anti-bahá'ie de l'Iran reflète une volonté politique délibérée du gouvernement. (voir pages centrales)

**Les bahá'ís sont classés "infidèles non protégés" et ne disposent d'aucun droit en vertu de la Constitution, à moins de renier leur foi.**

### Dernière exécution:

21 Juillet 1998 : pendaison de M. Rouhani à Mashad pour apostasie.

# LE PLAN D'EXTERMINATION DES BAHÁ'ÍS

En 1993, le représentant spécial de l'ONU chargé d'enquêter sur les droits de l'homme en Iran, M. Reynaldo Galindo Pohl, a rendu public un mémorandum, jusque-là tenu secret, et émanant des plus hautes instances gouvernementales iraniennes. Celles-ci y fixaient les modalités répressives contre cette communauté et insistaient sur la nécessité de mesures silencieuses et non spectaculaires pour saper ses fondements culturels et sociaux, en Iran comme à l'étranger.

Traduction du mémorandum émis en 1991 par le Conseil culturel révolutionnaire suprême d'Iran sur la «question bahá'íe»  
(Notes du traducteur entre parenthèses)

**CONFIDENTIEL**

**Au nom de Dieu !**

**La République islamique d'Iran**

**Le Conseil culturel révolutionnaire suprême**

Référence: 1327/ .../ Date: 6/12/69 (25 février 1991) / Pièce jointe: Aucune

Dr. Seyyed Mohammad Golpaygani  
Chef du Cabinet du très estimé Guide (Khamenei)

Soyez salués!

Suite à la lettre #1/783 datée du 10/10/69 (31 décembre 1990), relative aux instructions du très estimé Guide transmises au vénéré Président à propos de la question bahá'íe, nous vous informons qu'étant donné que le vénéré Président et le Chef du Conseil culturel révolutionnaire suprême ont soumis cette question au dit Conseil pour examen et étude, celle-ci a été mise à l'ordre du jour de la séance #128 le 16/10/69 (5 février 1991) ainsi que de la séance #119 du 2/11/69 (22 janvier 1991). Outre ce qui précède, et à l'issue du débat qui a eu lieu à cet effet au cours de la séance #112 le 2/5/66 (24 juillet 1987) présidée par le très estimé Guide (chef et membre du Conseil suprême), les constatations de ce dernier et les directives données par lui sur la question bahá'íe ont été communiquées au Conseil suprême. Eu égard au contenu de la Constitution de la République islamique d'Iran, de ses lois civiles et religieuses, et de la politique générale du pays, ces questions ont été soigneusement étudiées et des décisions ont été prises en conséquence.

Avant d'arriver aux décisions et de proposer des méthodes plausibles pour traiter de la question précitée, il a été dûment tenu compte des desiderata du très estimé Guide de la République islamique d'Iran (M. Khamenei), à savoir qu'il convient d'arrêter une politique spécifique à ce sujet pour que tous sachent ce qui devrait ou ne devrait pas être fait. En conséquence, voici les propositions et les recommandations auxquelles ces consultations ont abouti.

Le vénéré Président de la République islamique d'Iran, ainsi que le Chef du Conseil culturel révolutionnaire suprême, nous ont chargés, tout en approuvant ces recommandations, de les transmettre au très estimé Guide (A. Khamenei) afin que soient prises des mesures appropriées conformes à ses conseils.

RÉSUMÉ DU RÉSULTAT DES ENTRETIENS ET RECOMMANDATIONS

A. Situation générale des bahá'ís dans le système national

- 1. Ils ne seront pas expulsés du pays sans motif valable.
2. Ils ne seront ni arrêtés, ni incarcérés, ni pénalisés sans motif valable.
3. Les mesures prises par le Gouvernement à leur encontre devront être de nature à arrêter leur progrès et leur développement.

B. Instruction et statut culturel

- 1. Ils pourront s'inscrire dans les écoles, à condition qu'ils n'affirment pas leur identité bahá'ie.
2. Ils devront s'inscrire de préférence dans des écoles à fort encadrement religieux.
3. Ils devront être expulsés des universités, soit lors des formalités d'inscription, soit en cours d'études, dès l'instant où il apparaît qu'ils sont bahá'ís.
4. Leurs activités politiques (espionnage) doivent être régies en vertu de la législation et de la politique du Gouvernement, et une réponse religieuse, culturelle ainsi que de propagande, doit être donnée à leurs activités religieuses et de propagande.
5. Les organes de propagande (par exemple l'Organisation islamique de la Propagande) doivent mettre sur pied un service indépendant chargé des activités religieuses et de propagande des bahá'ís.
6. Un plan doit être conçu pour attaquer et détruire leurs racines culturelles à l'extérieur du pays.

C. Position sociale et statut juridique

- 1. Leur permettre de disposer de moyens d'existence modestes du même niveau que ceux de la population générale.
2. Dans la mesure où cela ne les encourage pas à être bahá'ís, il est permis de leur fournir les moyens ordinaires de subsistance conformément aux droits généraux dont jouit tout citoyen iranien, tels que tickets de rationnement, passeports, permis d'inhumer, permis de travail, etc.
3. Refuser de les employer s'ils affirment leur identité bahá'ie.
4. Leur refuser tout poste d'influence, par exemple dans l'enseignement, etc.

Que la bénédiction divine soit sur vous.
Le secrétaire du Conseil culturel révolutionnaire suprême
(Signé) Dr. Seyyed Golpaygani

(Note manuscrite de M. Khamenei)
Au nom de Dieu !
La décision du Conseil culturel révolutionnaire suprême me paraît suffisante. Je vous remercie, Messieurs, de votre attention et de vos efforts.
(Signé) Ali Khamenei

Handwritten notes and stamps in Persian, including a circular official seal and various signatures and dates.

Facsimilé de la 1ère page du mémorandum de 1991 du Conseil culturel révolutionnaire suprême sur la "question bahá'ie"

# **POURQUOI DES PERSECUTIONS ?**

## **Une religion qui dérange**

### **RAISON THÉOLOGIQUE :**

La foi bahá'íe est une religion monothéiste née il y a 155 ans (1844), en Iran, à l'ombre de l'Islam, tout comme le christianisme est né, en son temps, à l'ombre du judaïsme. Or, l'Islam orthodoxe n'admet pas l'existence d'une religion nouvelle venue après lui. Par conséquent, les bahá'ís sont considérés comme des hérétiques, des infidèles, des impurs.

Bien qu'il soit évident que la communauté bahá'íe d'Iran est persécutée pour le seul motif de ses convictions religieuses, le gouvernement iranien continue de tenter de justifier ses actions contre elle en l'accusant de divers crimes : espionnage au profit de l'«étranger» (Israël, Etats-Unis, Russie, Angleterre), apostasie. Ces accusations sont totalement dénuées de fondement et aucune preuve n'a jamais été produite à leur appui.

### **RAISONS D'ORDRE SOCIAL :**

La foi bahá'íe fait l'apologie de la science et de la modernité et allie esprit scientifique et spiritualité, mysticisme et progrès social.

Les bahá'ís sont engagés à promouvoir un système d'éducation universel, ce qui est perçu par certains comme une menace pour la structure traditionnelle de la société persane.

La foi bahá'íe n'a pas de clergé. Bahá'u'lláh, le fondateur, affirme que désormais l'humanité doit pouvoir se passer de la tutelle d'un clergé, et peut prendre en main son propre développement, sa destinée spirituelle et non s'en remettre à une élite.

Les bahá'ís ont une conception démocratique et collégiale de la vie religieuse et sociale.

Les bahá'ís prônent depuis un siècle et demi l'égalité des droits de l'homme et de la femme.

# REACTIONS INTERNATIONALES

## LES GOUVERNEMENTS

« Comme l'honorable parlementaire l'a justement souligné, la situation de la communauté bahá'íe en Iran soulève de graves interrogations. (...) Il s'agit d'un sujet sensible que la France suit avec la plus grande attention. (...) le sort réservé à la communauté bahá'íe rappelle que nous sommes encore loin d'une situation satisfaisante. C'est pourquoi, parallèlement aux démarches que nous effectuons à titre bilatéral ou dans le cadre européen sur diverses questions, y compris celle de la communauté bahá'íe, il nous revient de soutenir les ouvertures apparues en Iran et de les conforter, notamment par le dialogue et la multiplication des contacts à haut niveau. »

Extrait de la réponse de M. Hubert Védrine, Ministre des Affaires Etrangères, parue au Journal Officiel, le 1er février 1999

«... le monde a été encouragé par les récentes déclarations des dirigeants iraniens sur le besoin de respecter la légalité et la nécessité de reconnaître les droits de chacun, mais ces paroles ont peu de sens tant que les droits de l'homme des Iraniens, y compris la liberté religieuse, ne sont pas respectés et que les bahá'ís d'Iran continuent d'être persécutés. »

Extrait du communiqué de la Maison Blanche, le 23 juillet 1998, Washington

« Cet acte brutal (exécution de M. Rouhani le 21/07/98) est une grande déception. Mais nous avons pu observer l'amorce de changements culturels et sociaux en Iran et nous gardons l'espoir de futurs progrès. »

Extrait du communiqué de M. Lloyd Axworthy, Ministre des Affaires Etrangères, Canada, le 22 juillet 1998

## LE PARLEMENT EUROPÉEN

« Les eurodéputés ont appelé jeudi l'Iran à suspendre les exécutions de toutes les peines capitales » à commencer par celles de deux membres de la communauté bahá'íe, dans une résolution adoptée en plénière à Strasbourg. «Nous déplorons que des bahá'ís soient à nouveau condamnés à mort en Iran ce qui ne s'était pas produit en six ans», indiquent les parlementaires dans leur résolution.»

Extrait d'un communiqué de l'AFP, Strasbourg, le 8 octobre 1998

## L'ONU

Depuis 1980, chaque année, toutes les résolutions de l'ONU (Commission des droits de l'homme et Assemblée générale) dénoncent le traitement infligé par l'Iran aux bahá'ís.

En décembre 1998, l'Assemblée générale adoptait une résolution qui appelait sans ambiguïté à l'émancipation des bahá'ís iraniens, conformément aux recommandations du rapporteur spécial le professeur Abdelfattah Amor:

« C'est pourquoi le Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse recommande que l'interdiction frappant l'organisation bahá'íe soit levée afin que cette dernière puisse librement s'organiser par le biais de ses institutions administratives, vitales en raison de l'absence de clergé, afin de pouvoir exercer pleinement ses activités religieuses. »

Extrait du rapport du Pr. Amor, 1997

« Le Bureau du Haut Commissariat est gravement préoccupé par les circonstances ayant abouti à l'exécution (de M. Rouhani), surtout par l'apparent manque de procès équitable. »

Mary Robinson, Bureau du Haut Commissariat pour les droits de l'homme, juillet 1998

## LES ORGANISMES DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

«...la FIDH a fait part de sa très vive préoccupation face à la recrudescence d'actes de harcèlement commis à l'encontre des membres de la communauté bahá'íe en Iran.»

Extrait de la Nouvelle Lettre de la FIDH, le 19 novembre 1998

«...les bahá'ís dont une grande partie vit en Iran, berceau de leur foi, sont les victimes régulières de persécutions. Leur seul crime: croire différemment.»

Antoine Spire, Chronique d'Amnesty International, février 1999

# DES BAHÁ'IS AU QUOTIDIEN

## DANS LE MONDE

Les communautés bahá'íes du monde sont à l'origine de plus de 1500 projets locaux et autogérés dans les domaines suivants, notamment :

- Education : construction d'écoles, programmes d'alphabétisation, formation professionnelle, enseignement des droits de l'homme.
- Santé : dispensaires, campagnes d'hygiène et de soins primaires.
- Développement économique : micro-crédit, programmes de développement de l'agriculture et de l'artisanat.
- Environnement : reboisement, agroforesterie.

### L'accès au savoir: une priorité

**En Iran, les communautés bahá'íes ont construit dès 1880, plus de 40 écoles pour filles et garçons. C'était les premiers établissements d'enseignement modernes.**

Dans les années 1950-1955 ces communautés sont parvenues à s'alphabétiser presque complètement grâce à une campagne portant essentiellement sur l'éducation des femmes et des populations rurales.

**Dans le reste du monde, les bahá'ís ont fondé plus de 600 écoles et centres pédagogiques dont la majorité se trouve dans les pays en développement, avec un fort pourcentage de femmes parmi les élèves. Outre l'accès au savoir, l'accent est mis sur la nécessité d'une formation morale, éthique et spirituelle pour créer une société juste et pacifique.**

## EN FRANCE

### Des travaux d'utilité publique :

Débroussaillage, entretien et mise en valeur d'espaces naturels et ruraux, nettoyage des bords de la Seine, d'étangs et de rivières, soutien à des projets de développement sanitaire effectués par des jeunes bahá'ís...

Autre projet récent: des groupes de jeunes sillonnent la France avec un spectacle de danses rap et modernes sur des sujets tels que: pauvreté, drogue, violence, racisme.

### Une représentation nationale démocratique

Elue pour la première fois en 1958, l'Assemblée spirituelle nationale des bahá'ís de France coordonne et gère à l'échelon national les affaires de la communauté. Ce collège de 9 personnes est élu chaque année par l'ensemble des bahá'ís de France.

### Une vie associative développée

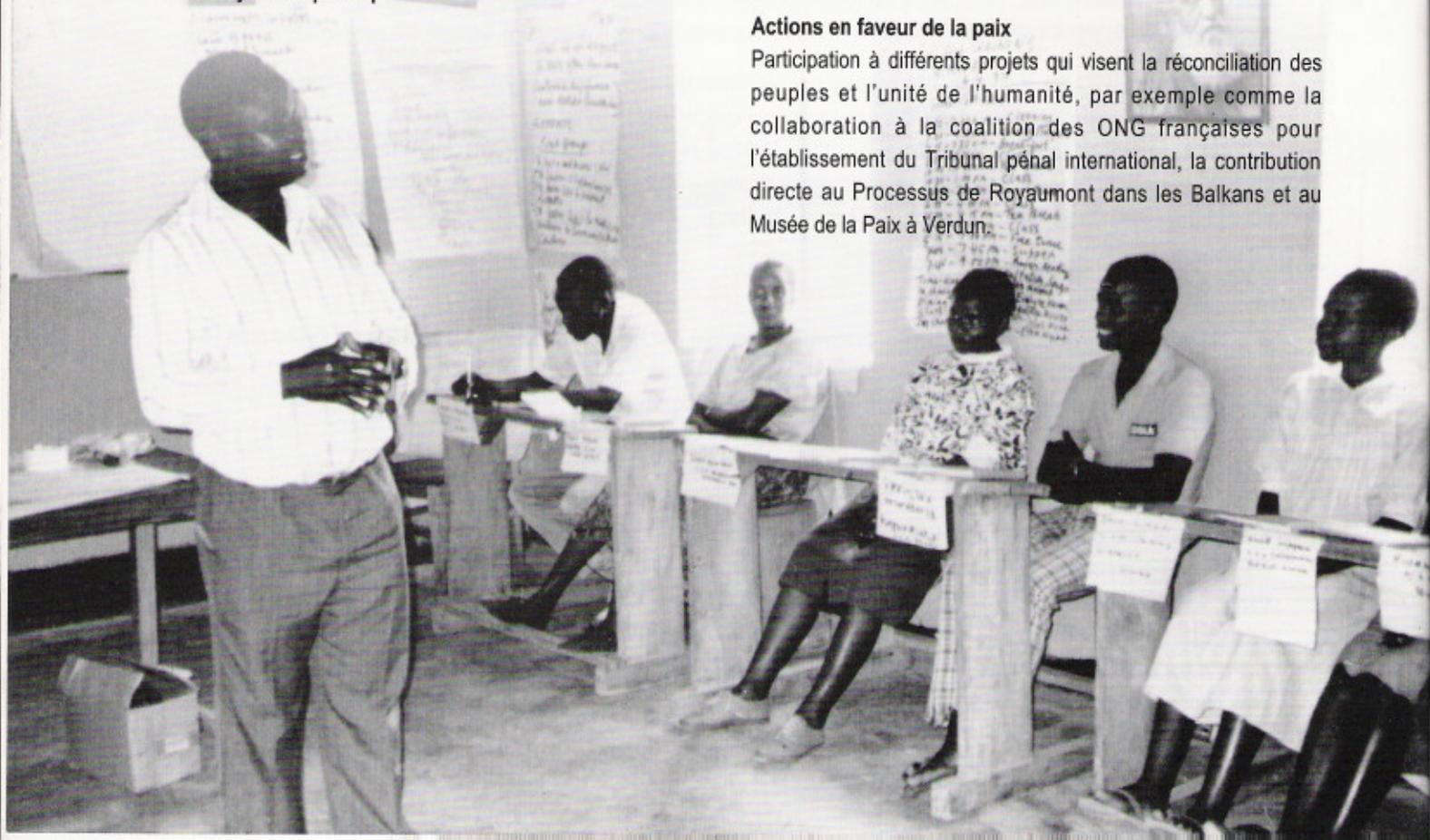
Encouragés à participer selon leurs centres d'intérêt dans le monde associatif, les bahá'ís collaborent avec notamment, ATD Quart Monde, la FIDH, Amnesty International.

### Le dialogue inter-religieux

Membres de la Conférence mondiale des Religions pour la Paix (WCRP), les bahá'ís participent activement dans certaines localités à des groupes de dialogue inter-religieux, suivant en cela les conseils de Bahá'u'lláh : *« Ne vous regardez pas les uns les autres comme des étrangers. Fréquentez les fidèles de toutes les religions dans un esprit d'amitié et d'entente. »*

### Actions en faveur de la paix

Participation à différents projets qui visent la réconciliation des peuples et l'unité de l'humanité, par exemple comme la collaboration à la coalition des ONG françaises pour l'établissement du Tribunal pénal international, la contribution directe au Processus de Royaumont dans les Balkans et au Musée de la Paix à Verdun.



*« Voyez en l'homme une mine riche en gemmes d'une inestimable valeur. Seule l'éducation cependant, peut en révéler les trésors et permettre à l'humanité d'en profiter. »*

*Bahá'u'lláh 1817-1892*

## **LA FOI BAHÁ'IE EN QUELQUES DATES**

**1844**

- Naissance de la foi bahá'ie en Iran, annoncée par le Báb, son précurseur, et fondée par Bahá'u'lláh.

**1898**

- Établissement de la première communauté bahá'ie de France, à Paris.

**1948**

- Accréditation de la Communauté internationale bahá'ie en qualité d'ONG à l'ONU avec statut consultatif en catégorie II, depuis 1970, auprès du Conseil économique et social (ECOSOC).

**1976**

- Accréditation auprès de l'UNICEF et début de collaboration aux travaux de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

**1999**

- 6 millions de bahá'is à travers le monde (dont 10% d'Iraniens).
- 300 000 en Iran (la plus forte minorité religieuse non musulmane du pays).
- Issus de 2112 groupes ethniques.
- Présents dans 235 pays et territoires dépendants.
- Implantée dans 513 localités en France.
- Littérature bahá'ie publiée en 802 langues.

**Principes fondamentaux : promouvoir l'unité de l'humanité, l'unité des religions et la paix entre les peuples.**

**Selon l'Encyclopédie Britannica, la foi bahá'ie est la 2<sup>e</sup> religion la plus répandue dans le monde en terme de représentation géographique.**

**Contact presse : 06 14 81 73 98**

**Centre national bahá'í**

**45, rue Pergolèse**

**75116 Paris**

**Tel.: 01 45 00 90 26**

**Fax: 01 45 00 05 79**

**Web: <http://www.bahai.org>**

**Publié par l'Assemblée Spirituelle des bahá'is de France  
Les photographies publiées dans cette brochure sont libres de droit et  
peuvent être reproduites par les publications rendant compte de la  
situation des bahá'is en Iran.**